

## Réunion du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS, Anaïs FROMENT, Adeline JOAN-GRANGE, Marcelle MAYONADE, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU

- Membres absents et excusés :
- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS
  - Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir à M Yannick DELMAS
  - Mme Monique BARON

Mr Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

### Réception de Mmes Nadine VIGNOLO et Eliane GISSY animatrice et bénévole du groupe de travail du sentier de l'imaginaire de Mur de Barrez

#### Contexte :

Depuis l'automne dernier, une dynamique s'est créée pour la réhabilitation du sentier de l'imaginaire de Mur de Barrez. Autour de Mme Marcelle Mayonade, référent au sein du conseil municipal, et de Mme Nadine Vignolo animatrice, un groupe de 15 à 20 bénévoles s'est rassemblé pour le développement et l'animation de ce sentier.

La particularité de ce sentier uniquement urbain apporte une certaine complexité par rapport à sa thématique liée à l'histoire. De nombreuses réunions de travail du groupe ont conduit à orienter la réflexion sur une proposition de 3 thèmes qui pourraient chacun correspondre à un parcours.

- Histoire de Mur de Barrez : Ancienne, plus récente mais locale (nourri peut-être d'anecdotes)
- Architecture : Travail sur les modillons entre autres et installation de pictogrammes pour attirer l'attention
- Parcours plus imaginaire, basé sur les contes et légendes (chevalier, sorcière ....)

A ce jour, le groupe a beaucoup travaillé sur le nettoyage et la remise en état du talus adossé au château d'eau.

Plusieurs autres axes de travail ont été abordés :

- Nettoyages des jardins
- Restauration de l'escalier de la Berque
- Travail sur le (les) départs notamment à la Corette

A noter qu'un chantier scout sera programmé l'été prochain avec le concours de Jean-Pierre Trin.

De son côté, Nadine Vignolo a proposé de travailler sur les demandes de devis et la recherche et demande des aides dont nous pourrions bénéficier.

Le conseil municipal, fort de ces propositions, mettra à l'étude les budgets à prévoir pour ces projets

Une dernière discussion a portée sur le devenir du musée des "Métiers d'autrefois". Des questions sont remontées sur l'intégration de cet espace dans le projet du sentier. De quelle manière, possibilité de conserver des objets ? Une réflexion devra se mettre en place pour traiter ce sujet.

## Compte rendu de la réunion

Modification de l'ordre du jour :

- Suppression d'une délibération : Approbation de la CLECT
- Ajout d'une délibération pour un accroissement temporaire d'activité

Approbation de l'ordre du jour modifié : Unanimité

### DELIBERATIONS

#### 1- Délibération déclarant la parcelle AB348 en état d'abandon manifeste et décident d'en poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune.

A l'issue de cette discussion, un point a été fait sur ce dossier.

Le chantier de démontage et sécurisation de la maison se poursuit de manière efficace. L'avancement du chantier a permis de constater que la pose de la charpente temporaire d'étayage des maisons adjacentes n'était pas nécessaire, seule une poutre de maintien sera posée entre les deux maisons afin de renforcer un mur du côté de la maison de Mme Soulage.

L'angle de la maison parcelle AB347 a été renforcé par un jeu de poutrelles métalliques.

Les opérations de démontage de la maison se termineront durant la semaine prochaine, l'échafaudage restant dans la Grand'rue ainsi que la grue place de la fontaine devrait être démontés pour les premiers jours de décembre.

#### 2- Délibération Décisions Modificatives

##### - Décision modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie		10 000.00€
D 61551 : Entretien matériel roulant		5 000.00€
D 6226 : Honoraires		9 944.92€
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>24 944.92€</b>
D 6413 : Personnel non titulaire	15 100.00€	
D 6433 : Cotisations caisses retraite	5 000.00€	
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>20 100.00€</b>	
D 673 : Titres annulés (ex antérieur)		55.08€
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>55.08€</b>
R 6419 : Remb. Rémunérations de personnel	4 900.00€	
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>4 900.00€</b>	

##### - Décisions modificatives n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2135-20 : ECOLES		5 236.00€		
<b>TOTAL D 21 : Immo corporelles</b>		<b>5 236.00€</b>		
R 1323-20 : ECOLES				5 236.00€
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissements</b>				<b>5 236.00€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 236.00€</b>		<b>5 236.00€</b>

### 3- Délibération Tarifs 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs suivants :

- concessions cimetière : Mur de Barrez et Brommes

- concession perpétuelle	80 le m <sup>2</sup>
- concession trentenaire	42 le m <sup>2</sup>
Sinhalac : concession perpétuelle	80 le m <sup>2</sup>

VOTE: Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- columbarium (pour 30 ans)

grande case	1030
moyenne case	721
petite case	412
dispersion des cendres (jardin du souvenir)	104
ouverture et fermeture des réceptacles	21

VOTE: Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- droits de place : Forains

Forains	2.60 le m <sup>l</sup>
Primeurs	1.60 le m <sup>l</sup>

Forfait annuel Commerçants  
ou Etablissements Publics

60

VOTE: Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- location salle des Fêtes : Associations

45

Habitants de la Commune

80

Non habitants de la Commune

100

VOTE: Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- location salle de Brommes : privés

30

VOTE: Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- Maison du Randonneur :

Nuitée adulte :

12€

Nuitée enfant :

5€

Forfait literie (drap house ou drap  
plat, housse de couette, taie d'oreiller,  
drap de bain, serviette de toilette) :

7€

Supplément occupation journée :

6€

VOTE: Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

A l'issue de cette délibération, il a été convenu qu'une modification des tarifs du marché sera mise à l'étude au premier trimestre.

#### 4- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

#### 5- Délibération pour l'accroissement temporaire d'activité

Dans l'attente d'un recrutement d'un agent pour suppléer au départ à la retraite de M. Marty André, il lui a été proposé de faire un accroissement temporaire d'activité de 6h hebdomadaire durant le premier semestre 2022 pour assurer la période d'astreinte de déneigement, la régie du marché hebdomadaire et la formation d'un conducteur pour l'épareuse.

### QUESTIONS DIVERSES

#### - Audit du personnel :

Un audit portant sur la gestion du personnel mais aussi sur l'organisation des locaux a été mené par Aveyron Ingénierie. Une restitution à l'ensemble du personnel et des élus sera organisée le 15 décembre 2021 à la salle Saint-Antoine. Cette réunion sera suivie d'un moment de détente avec le personnel ou un buffet sera offert à l'occasion du départ à la retraite d'André Marty.

#### - Autres échéances à venir :

- 27 novembre 11h00: Sainte-Barbe : Dépôt de gerbe au monument et vin d'honneur
- 04 décembre toute la journée : Téléthon
- 14 décembre 18h30 : AG Cinémur
- 16 décembre 18h30 : AG Trait d'union
- 18 décembre 11h00 : Spectacle de Noël à la salle des fêtes
- 19 décembre après-midi : Escape game dans Mur de Barrez
- 20 décembre début d'après-midi : Visite EPF pour maison Géraudie
- 20 janvier : Les vœux du maire
- 22 janvier : Manifestation les nuits de la lecture : Ateliers organisés en matinée à la salle des fêtes, sélection de livre en bibliothèque et projection de courts-métrages en après-midi ou soirée en partenariat avec le PNR.

#### - Commerces et artisans :

Une réunion avec la CCI, La chambre des métiers et la Communauté des Communes s'est tenue le mardi 23 novembre pour aborder entre autre le thème de la passation d'activité des

commerces. Sur ce même sujet, dans le cadre de la labérisation Petite Ville de Demain, un état des lieux et un diagnostic sera entrepris sur les commerces et les artisans.

- Aire de jeux de la Corette:

Un retard est à déplorer suite à l'indisponibilité de certains modules commandés.

- Groupement d'achat d'énergie :

Comme pour le premier appel, EDF a de nouveau été sélectionné pour la fourniture de l'électricité pour la période de 2022 à 2024.

- Site internet :

Il est maintenant en ligne et consultable sur le lien : <https://www.mur-de-barrez.fr/>

- Distribution des sacs poubelle :

Afin de soulager la charge de travail à l'accueil de la mairie, nous allons proposer de planifier la distribution des sacs poubelles en mairie le 5 de chaque mois par les élus.

Séance close à 23h

Le secrétaire de séance,

Le Maire,







